

SÉANCE ORDINAIRE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le lundi 20 avril 2020 à 20 heures, à laquelle sont présents monsieur le maire, Martin Dulac, madame Nadine Noizelier, conseillère ainsi que messieurs les conseillers Robert Pelletier, Jean-Guy Lévesque, Frédéric Lavoie, Normand Angers et François Jean.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire, Martin Dulac.

Monsieur Sébastien Gagnon directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que Me Sarah Giguère directrice des services juridiques et greffière adjointe par intérim sont également présents.

La présente séance est tenue à huit clos par le biais d'un système de visioconférence, conformément à l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-136**

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

La séance est déclarée ouverte à 20h29.

Il est,  
PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier  
APPUYÉ par monsieur Normand Angers  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié :

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  - 1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
  - 1.2 Première période de questions - Questions d'ordre général
  - 1.3 Deuxième période de questions - Questions afférentes aux séances précédentes
  - 1.4 Approbation des procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues le 16 mars, le 25 mars et le 9 avril 2020
- 2. COMMUNICATIONS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 3. ADMINISTRATION**
  - 3.1 Autorisation – Contribution financière – Club des aînés FADOQ McMasterville 2020
  - 3.2 Autorisation - Contribution financière - Contact Richelieu-Yamaska - Campagne de financement 2020
  - 3.3 Autorisation - Projet de récupération des branches à l'écocentre de la ville de Mont-Saint-Hilaire
- 4. TRÉSORERIE ET FINANCES**
  - 4.1 Acceptation des comptes à payer et des déboursés en date du 20 avril 2020
  - 4.2 Acceptation - Dépôt – Liste des ajustements budgétaires comptabilisés

**5. AVIS DE MOTION****6. RÈGLEMENTS**

- 6.1 Adoption - Règlement numéro 316-07-2020 modifiant le règlement numéro 316 établissant un REER collectif pour les employés réguliers permanents de la Municipalité de McMasterville
- 6.2 Adoption - Règlement numéro 333-06-2020 modifiant le règlement numéro 333 concernant la paix et le bon ordre dans la Municipalité et prohibant certaines nuisances afin de prévoir des dispositions relatives aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique

**7. GESTION DU TERRITOIRE**

- 7.1 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 mars 2020 et du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 avril 2020
- 7.2 Dossiers de dérogations mineures jugés prioritaires - Comité consultatif d'urbanisme du 17 mars 2020 et du 14 avril 2020 - Mesure d'exception relative à la COVID-19
- 7.3 Demande de PIA - Enseigne - Lot 4 493 334 - 60, boulevard Laurier (Subway) - Zone C-7

**8. RESSOURCES HUMAINES**

- 8.1 Acceptation - Dépôt - Liste des employés surnuméraires
- 8.2 Autorisation - Embauche - Employés saisonniers - Personnel aquatique - Période estivale 2020 - Services récréatifs et culturels
- 8.3 Autorisation - Embauche - Employés saisonniers - Personnel de camp de jour - Période estivale 2020 - Services récréatifs et culturels
- 8.4 Autorisation - Embauche - Préposés à l'entretien des parcs, espaces verts, piscine, bâtiments et autres espaces municipaux - Services techniques et des espaces publics

**9. SERVICES TECHNIQUES ET DES ESPACES PUBLICS**

- 9.1 Autorisation - Acquisition d'un tracteur de type commercial neuf de l'année 2020 avec tondeuse à attelage frontal
- 9.2 Autorisation - Acquisition d'un épandeur arrière à agitateur triple pour le tracteur articulé de type municipal de marque Trackless
- 9.3 Autorisation - Octroi de contrat - Services professionnels - Ingénierie - Laboratoire et contrôle des matériaux - Travaux de réfection des infrastructures de la rue Casavant et d'une partie de
- 9.4 la rue de Bretagne  
Autorisation - Octroi de contrat - Service professionnels d'ingénierie - Étude préliminaire - Système de chauffage au gaz pour l'eau de la piscine municipale
- 9.5 Autorisation - Octroi de contrat - Plans, devis et surveillance - Aménagement de la piste CMM Oka- Mont-Saint-Hilaire - Lien comtois, 223 et halte cycliste
- 9.6 Autorisation - Octroi de contrat - Travaux de coupes de bordures et trottoirs pour l'année 2020
- 9.7 Autorisation - Octroi de contrat - Services professionnels en ingénierie - Mise à jour 2020 de la programmation TECQ - 2019-2023
- 9.8 Autorisation - Octroi de contrat - Services professionnels d'ingénierie en laboratoire et contrôle des matériaux - Travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur le Chemin Richelieu (entre les rues Comtois et de l'Église)

**10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS**

- 10.1 Autorisation - Paiement - Mille et une rues - Année 2020

- 10.2 Autorisation – Club de soccer de la Vallée-du-Richelieu – Demande de terrains – Saison 2020
- 10.3 Autorisation – Paiement – Commission scolaire des Patriotes – Personnel de l'École d'éducation internationale – Juillet à décembre 2019
- 10.4 Autorisation – Octroi de contrats de services – Initiation au tennis et au canoë-kayak – Camp de jour 2020
- 10.5 Autorisation – Renouvellement – Adhésion 2020 – Société de Sauvetage
- 10.6 Autorisation – Octroi de contrat – Feux d'artifice – Fête nationale 2020 (RETIRÉ)
- 10.7 Autorisation – Octroi de contrat – Artiste (groupe musical) – Fête nationale 2020 (RETIRÉ)
- 10.8 Autorisation - Octroi de contrat - Animation, sonorisation et éclairage - Fête nationale 2020 (RETIRÉ)

#### **11. AFFAIRES COURANTES**

- 11.1 Ajouts à l'ordre du jour de la séance :
  - a) Autorisation - Projet pilote sur la garde de poule accessoire à un usage résidentiel - Année 2020-2021
- 11.2 Correspondance générale
- 11.3 Levée de la séance

« ADOPTÉE »

#### **Première période de questions - Questions d'ordre général**

---

La présente séance étant tenue à huit clos, la Municipalité a invité ses citoyens à acheminer leur question par le biais de son site internet.

La première période de questions traite les questions d'ordre général.

Les conseillers y répondent.

#### **Deuxième période de questions - Questions afférentes aux séances précédentes**

---

La présente séance étant tenue à huit clos, la Municipalité a invité ses citoyens à transmettre leur question par le biais de son site internet.

La deuxième période de questions traite les questions afférentes aux séances précédentes.

Les conseillers y répondent.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-137**

Approbation des procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues le 16 mars, le 25 mars et le 9 avril 2020

---

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 201 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), tout procès-verbal doit être approuvé par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu et lu les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues le 16 mars, le 25 mars et le 9 avril 2020 et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

---

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues le 16 mars, le 25 mars et le 9 avril 2020 soient et sont approuvés, tel que rédigés.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-138**

Autorisation – Contribution financière – Club des aînés FADOQ McMasterville 2020

---

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de contribution financière du club des aînés FADOQ McMasterville afin de poursuivre leur mission;

CONSIDÉRANT QUE le club des aînés FADOQ McMasterville a pour mission de promouvoir les intérêts des aînés, notamment par l'organisation d'activités sociales et récréatives s'adressant aux aînés;

CONSIDÉRANT la multiplication des demandes de soutien par les organismes œuvrant dans la région et les contraintes budgétaires reliées à l'adoption d'un budget équilibré;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière, au club des aînés FADOQ McMasterville, répartie de la manière suivante :

- 1 000 \$ – 21 avril 2020
- 1 000 \$ – 15 juillet 2020
- 2 000 \$ – 15 novembre 2020

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-139**

Autorisation - Contribution financière - Contact Richelieu-Yamaska - Campagne de financement 2020

---

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de Contact Richelieu-Yamaska datée du 11 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE Contact Richelieu-Yamaska a pour mission d'offrir gratuitement des services à des personnes de tous âges pour les aider en cas de détresse psychologique, d'idées suicidaires, de dépression, de problématiques de santé mentale, de deuil par suicide ou autres;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme dessert plusieurs municipalités de La Vallée-du-Richelieu et offre un soutien 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 de même qu'un service d'hébergement de courte durée qui permet d'offrir un répit aux personnes vivant des difficultés et que les intervenants peuvent les accompagner pour leurs différentes démarches nécessaires;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de soutenir cet organisme et encore plus dans le contexte actuel entourant la COVID-19 où il risque d'être sollicité davantage;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière au montant de 200 \$ à Contact Richelieu-Yamaska pour les aider à poursuivre leur mission ;

QUE monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence, madame France Desautels, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, soient et sont autorisées à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-140**

Autorisation - Projet de récupération des branches à l'écocentre de la ville de Mont-Saint-Hilaire

---

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) souhaite faciliter un service de disposition des branches afin de réduire le taux de branches acheminées à la Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SÉMECS) dans la collecte des matières organiques en période estivale;

CONSIDÉRANT QUE la SÉMECS estime que le traitement des branches engendre des coûts de gestion supplémentaires et que ces matières devraient être traitées dans un centre de compostage;

CONSIDÉRANT QU'à l'automne 2019, la ville de Mont-Saint-Hilaire a proposé que son écocentre soit utilisé par les citoyen(ne)s du territoire de la MRCVR pour le dépôt de leurs branches;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVR propose donc que les citoyen(ne)s des municipalités et villes de son territoire puissent utiliser l'écocentre de la ville de Mont-Saint-Hilaire pour le dépôt des leurs branches, sous réserve d'une confirmation de leur adhésion au projet;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses nettes associées au broyage des branches provenant des municipalités et villes ayant adhérees audit projet, par l'entrepreneur de la ville de Mont-Saint-Hilaire, seront répartis entre les municipalités et villes participantes, au prorata du nombre d'unités d'occupation déclarées pour les matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVR a demandé à chacune des municipalités et villes de son territoire souhaitant participer à ce projet, d'adopter une résolution confirmant leur participation et acceptant que les coûts nets relatifs au broyage des branches provenant des municipalités participantes, par l'entrepreneur de la ville de Mont-Saint-Hilaire, leur soient refacturés au prorata du nombre d'unités d'occupation déclarées pour les matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de McMasterville souhaite participer au projet de récupération des branches à l'écocentre de la ville de Mont-Saint-Hilaire et accepte que lesdits coûts découlant du projet lui soient refacturés;

EN CONSÉQUENCE

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal confirme la participation de la municipalité de McMasterville au projet de récupération des branches à l'écocentre de la ville de Mont-Saint-Hilaire, réduisant ainsi les branches traitées par la Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SÉMECS) et assurant qu'elles soient compostées;

QUE le conseil municipal accepte que les coûts nets relatifs aux broyages des branches provenant des municipalités et villes participantes, par l'entrepreneur de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soient refacturés au prorata du nombre d'unités d'occupation déclarées pour les matières résiduelles;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-141**

Acceptation des comptes à payer et des déboursés en date du 20 avril 2020

---

CONSIDÉRANT QUE la directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, madame France Desautels, CPA, CA, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

---

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer, déboursés et prélèvements en date du 20 avril 2020 pour un montant total de 911 207.31 \$ jointe à la présente et approuvée telle que présentée par madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe;

QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, soit et est autorisée à émettre les paiements afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-142**

Acceptation - Dépôt – Liste des ajustements budgétaires comptabilisés

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des ajustements budgétaires, comprenant les appropriations de l'excédent de fonctionnement affecté, comptabilisés durant la période du 4 mars 2020 au 6 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal accepte la liste des ajustements budgétaires, comprenant les appropriations de l'excédent de fonctionnement affecté, comptabilisés durant la période 4 mars 2020 au 6 avril 2020.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-143**

Adoption - Règlement numéro 316-07-2020 modifiant le règlement numéro 316 établissant un REER collectif pour les employés réguliers permanents de la Municipalité de McMasterville

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 316 établissant un REER collectif pour les employés réguliers permanents de la Municipalité de McMasterville;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur Robert Pelletier, conseiller, à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 316-07-2020 a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal présents

Séance ordinaire – 20 avril 2020

déclarent avoir reçu et lu le règlement numéro 316-07-2020 et que dispense de lecture est produite conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, le président de l'assemblée a fait mention de l'objet, la portée, le coût ainsi que le mode de financement de paiement et de remboursement du présent règlement avant son adoption, lorsqu'applicable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter ce règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit et est adopté le règlement numéro 316-07-2020 modifiant le règlement numéro 316 établissant un REER collectif pour les employés réguliers permanents de la Municipalité de McMasterville.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-144**

Adoption - Règlement numéro 333-06-2020 modifiant le règlement numéro 333 concernant la paix et le bon ordre dans la Municipalité et prohibant certaines nuisances afin de prévoir des dispositions relatives aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique

---

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 333 concernant la paix et le bon ordre dans la Municipalité et prohibant certaines nuisances afin de prévoir des dispositions relatives aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur Frédéric Lavoie, conseiller, à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 333-06-2020 a été présenté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal présents déclarent avoir reçu et lu le règlement numéro 333-06-2020 et que dispense de lecture est produite conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, le président de l'assemblée a fait mention de l'objet, la portée, le coût ainsi que le mode de financement de paiement et de remboursement du présent règlement avant son adoption, lorsqu'applicable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter ce règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie



APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit et est adopté le règlement numéro 333-06-2020 modifiant le règlement numéro 333 concernant la paix et le bon ordre dans la Municipalité et prohibant certaines nuisances afin de prévoir des dispositions relatives aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique.

« ADOPTÉE »

**Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 mars 2020 et du projet du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 avril 2020**

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 mars 2020 ainsi que du projet du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 avril 2020.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-145**

**Dossiers de dérogations mineures jugés prioritaires - Comité consultatif d'urbanisme du 17 mars 2020 et du 14 avril 2020 - Mesure d'exception relative à la COVID-19**

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a effectué des recommandations au sujet de quatre dossiers de dérogations mineures lors de sa séance du 17 mars 2020 et de deux dossiers de dérogations mineures lors de sa séance du 14 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est tenu à huis clos conformément aux mesures de prévention relatives à la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'est pas en mesure d'entendre tout intéressé au sujet d'une demande de dérogation mineure compte tenu de cette situation particulière;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des mesures particulières relatives à la pandémie, le gouvernement du Québec permet de remplacer la possibilité de se faire entendre par une consultation écrite, annoncée par un avis public préalable de 15 jours, dans le cas des projets jugés prioritaires par un vote à la majorité des deux tiers des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les projets non prioritaires devraient être reportés;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure relative à la marge latérale d'un garage détaché sur le lot 4 494 276 à l'adresse 134, rue Saint-Denis vise simplement à régulariser une situation existante et qu'il y aurait très peu d'impact à reporter la décision du conseil ultérieurement;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure relative à la marge arrière sur le lot 4 494 292 à l'adresse 824, rue Morin est requise dans le cadre d'un processus de vente de la propriété, que la transaction

notariée est prévue le 1er juillet prochain et qu'un report de la décision du conseil concernant cette demande pourrait nuire à cette transaction;

CONSIDÉRANT QUE les demandes concernant le stationnement sur le lot 4 493 033 (lot projeté 6 365 102) au 250, rue Lynn (adresses projetées 244-248, rue Lynn) et concernant le stationnement, la marge de recul avant et la largeur de lot sur le lot 4 493 033 (lot projeté 6 365 101) au 250, rue Lynn (adresses projetées 250-252A, rue Lynn) sont requises afin de permettre un projet de construction de deux habitations trifamiliales et qu'un report de la décision du conseil concernant ces demandes pourrait nuire à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la demande concernant la marge latérale d'un bâtiment principal sur le lot 4 494 782 au 1005, rue Camille-Chainey vise à autoriser un projet nécessaire afin d'éliminer certains défauts de construction au vestibule et au garage existant et qu'un report de la décision du conseil pourrait nuire à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure concernant l'empiètement dans la cour arrière, le garage attaché et l'aire de stationnement sur le lot vacant 4 493 335 situé à l'intersection des rues de Bretagne et Papineau vise à permettre la construction d'un immeuble de cinq logements et qu'un report de la décision du conseil pourrait nuire à la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal désigne la demande de dérogation mineure relative à la marge latérale d'un garage détaché sur le lot 4 494 276 à l'adresse 134, rue Saint-Denis comme un dossier non prioritaire afin qu'il reporte sa décision à cet effet;

QUE le conseil municipal désigne la demande de dérogation mineure relative à la marge arrière sur le lot 4 494 292 à l'adresse 824, rue Morin comme un dossier prioritaire;

QUE le conseil municipal désigne les demandes concernant le stationnement sur le lot 4 493 033 (lot projeté 6 365 102) au 250, rue Lynn (adresses projetées 244-248, rue Lynn) et concernant le stationnement, la marge de recul avant et la largeur de lot sur le lot 4 493 033 (lot projeté 6 365 101) au 250, rue Lynn (adresses projetées 250-252A, rue Lynn) comme des dossiers prioritaires;

QUE le conseil municipal désigne la demande concernant la marge latérale d'un bâtiment principal sur le lot 4 494 782 au 1005, rue Camille-Chainey comme un dossier prioritaire;

QUE le conseil désigne la demande de dérogation mineure concernant l'empiètement dans la cour arrière, le garage attaché et l'aire de stationnement sur le lot vacant 4 493 335 situé à l'intersection des rues de Bretagne et Papineau comme dossier prioritaire;

QUE le conseil municipal remplace la possibilité de se faire entendre au sujet des demandes de dérogations mineures des dossiers prioritaires

identifiés précédemment par une possibilité de déposer un commentaire par écrit afin que le conseil se prononce sur les dossiers prioritaires lors de la prochaine séance ordinaire du conseil ou lors d'une séance subséquente le cas échéant;

QUE madame Marie-Pierre Tremblay, directrice des services de l'urbanisme et du développement durable, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-146**

Demande de PIIA – Enseigne – Lot 4 493 334 – 60, boulevard Laurier (Subway) – Zone C-7

---

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'approbation d'un PIIA en date du 9 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur le lot numéro 4 493 334, afin de permettre la modification des enseignes attachées au 60 boulevard Laurier pour le restaurant Subway;

CONSIDÉRANT le plan reçu le 24 février 2020 préparé par Hansen Signs;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte la majorité des objectifs et des critères du règlement numéro 381 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Marie--Pierre Tremblay, urb., directrice des Services de l'urbanisme et du développement durable;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émises lors de la séance ordinaire du 17 mars 2020 aux termes de la résolution numéro CCU-2020-16;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par madame Nadine Noizelier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal approuve la demande d'approbation de PIIA portant sur le lot 4 493 334 visant à remplacer les enseignes conditionnellement à ce que la hauteur des nouvelles enseignes soit de 0,93 mètre afin que celles-ci aient un caractère homogène avec les autres enseignes apposées sur le même bâtiment au niveau des dimensions.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-147**

Acceptation – Dépôt – Liste des employés surnuméraires

---

CONSIDÉRANT l'article 7.3.5 du règlement numéro 315-04-2006 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager du personnel en s'assurant que les politiques et procédures de recrutement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'accepter le dépôt de la liste des employés surnuméraires en date du 4 avril 2020.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-148**

Autorisation – Embauche – Employés saisonniers – Personnel aquatique – Période estivale 2020 – Services récréatifs et culturels

---

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2020-33 lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2020 autorisant l'ouverture de postes de surveillants, moniteurs et autres salariés dans le secteur aquatique pour la période estivale 2020 des Services récréatifs et culturels;

CONSIDÉRANT la parution d'offres d'emplois dans diverses publications;

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection du personnel ayant eu lieu les 27 et 28 mars 2020;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection et de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'embauche du personnel suivant à titre de surveillant-sauveteur et de moniteur aquatique à la piscine municipale :

- Madame Gabrielle Massé
- Madame Ann-Sophie Plamondon
- Madame Rosalie Audet
- Monsieur Christophe Raymond
- Madame Rosemarie Farrier
- Madame Audrey-Anne L'Heureux
- Monsieur Jean-Félix Pelletier

Que les personnes ci-haut mentionnées soient embauchées à raison de 15 à 40 heures par semaine et ce, pour la période débutant le 13 juin 2020 et se terminant le 23 août 2020 et que des heures de préparation, de réunion

---

et de formation soient effectuées et rémunérées à compter du 21 avril 2020 s'il y a lieu;

Le tout aux taux et conditions prévus à la grille salariale du personnel saisonnier en vigueur et conditionnellement à l'obtention des approbations requises selon le processus d'embauche en vigueur;

QUE pour pallier à toute absence, désistement ou besoin justifiés pour les postes ci-avant mentionnés, que le conseil municipal retienne la candidature de madame Sara-Maude Boucher ainsi que de monsieur Andrew Brito-Hernandez à titre de remplaçants, sur une liste de rappel et dont les services pourront être utilisés au besoin, le tout, sur approbation de la direction générale;

QUE pour pallier au désistement d'un ou d'une candidat(e) ci-haut mentionné(e), il y a lieu d'autoriser les Services récréatifs et culturels à procéder à un deuxième appel de candidature.

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou en cas d'absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-149**

Autorisation – Embauche – Employés saisonniers – Personnel de camp de jour – Période estivale 2020 – Services récréatifs et culturels

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2020-33 lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2020 autorisant l'ouverture des postes d'animateurs dans le secteur camp de jour pour l'animation estivale 2020 des Services récréatifs et culturels;

CONSIDÉRANT la parution d'offres d'emplois dans diverses publications;

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection du personnel ayant eu lieu les 21 et 24 mars 2020 pour les postes d'animateurs et d'accompagnements;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection et de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche du personnel suivant à titre de :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche du personnel suivant à titre de :

**Animatrice/animateur**

Nom	Nombre de semaines	Nombre d'heures semaine
Vincent Bienvenu	8 – 9	30 à 40
Amélie Boulay	8 – 9	30 à 40
Alex Beauchamp	8 – 9	30 à 40
Mollie Dubois	6 – 7	30 à 40
Kassandra Trottier	8 – 9	30 à 40
Loryanne Vézina	8 – 9	30 à 40
Marie-Neige Brisebois	08-juin	30 à 40
Éloïse Connoly	8 – 9	30 à 40
Charlotte Jobin	7 – 8	30 à 40
Marianne Lalongé	8 – 9	30 à 40
Aleksandra Carrière	7 – 8	30 à 40
Jade Léveillé	4 – 5	30 à 40

**Accompagnatrice / accompagnateur**

Nom	Nombre de semaines	Nombre d'heures semaine
Olivier Malo	7 – 9	40
Amélie Goyette	7 – 9	40
Myriam Dion	7 – 9	40
Rosie Paré	7 – 9	40
Dylan Bertran	7 – 9	40
Poste à combler	7 – 9	40

Le tout aux taux et conditions prévus à la grille salariale du personnel saisonnier en vigueur et conditionnellement à l'obtention des approbations requises selon le processus d'embauche en vigueur;

Que des heures de préparation, de réunion et de formation soient effectuées à compter du 21 avril 2020 s'il y a lieu;

QUE les banques d'heures soient bonifiées si la formation de groupes additionnels s'ajoute suite à la période d'inscription ou si les besoins du programme d'accompagnement le requièrent, le tout sur approbation de la direction générale;

QUE les Services récréatifs et culturels soient autorisés à procéder à un deuxième concours afin de pallier à toute absence, désistement ou besoin justifiés pour les postes susmentionnés;

QUE monsieur Marc-André Leblanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-150**

Autorisation – Embauche – Préposés à l'entretien des parcs, espaces verts, piscine, bâtiments et autres espaces municipaux – Services techniques et des espaces publics

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler des postes pour l'entretien des parcs, espaces verts, piscine, bâtiments et autres espaces municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le budget prévoit une banque d'heures totale de 1 200 heures (0 à 40h/semaine) pour ces postes;

CONSIDÉRANT QUE les préposés retenus ont déjà travaillé pour la municipalité et ont signifié leur intérêt à travailler cet été aux services techniques et espaces publics;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ingénieur, OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de monsieur Julien Gagnon, monsieur Jean-Philippe Carignan, monsieur Julien Lachapelle et monsieur Mathis Gilbert à titre de préposés à l'entretien des parcs, espaces verts, piscine, bâtiments et autres espaces municipaux, le tout aux taux et conditions prévus à la grille salariale du personnel saisonnier en vigueur et conditionnellement à l'obtention des approbations requises selon le processus d'embauche en vigueur;

QUE les heures de travail respectent la banque d'heures totale de 1200 heures, que les heures de travail soient variables en fonction de la charge d'ouvrage, de l'évolution de la situation liée à la pandémie du COVID-19, de la température et avec la possibilité de prolongation de quelques jours en fonction des besoins et du budget résiduel;

QUE pour pallier à toute absence, désistement ou besoin justifiés pour les postes susmentionnés, il y ait lieu de procéder à de nouvelle embauche le tout, sur approbation de la direction générale;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Mathieu Chapdelaine, ingénieur, OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-151**

Autorisation – Acquisition d'un tracteur de type commercial neuf de l'année 2020 avec tondeuse à attelage frontal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de McMasterville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un tracteur de type commercial neuf de l'année 2020 avec tondeuse à attelage frontal;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 15 avril 2020, le tout, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ingénieur OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition d'un tracteur commercial neuf de l'année 2020 avec tondeuse à attelage frontal au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Aubin et Saint-Pierre inc. pour un montant de 27 812 \$ plus taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation, provenant de l'excédent de fonctionnement affecté, d'un montant maximal de 27 812\$ plus taxes applicables;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ingénieur, OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-152**

Autorisation - Acquisition d'un épandeur arrière à agitateur triple pour le tracteur articulé de type municipal de marque Trackless

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de McMasterville a demandé une soumission à Équipement Joe Johnson pour un épandeur arrière à agitateur triple pour le tracteur articulé de type municipal de marque Trackless ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue au montant de 8 675 \$ (taxes en sus);

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ingénieur, OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :



QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition d'un épandeur arrière à agitateur triple auprès de l'entreprise Équipement Joe Johnson pour un montant de 8 675 \$ plus taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation, provenant de l'excédent de fonctionnement affecté, d'un montant maximal de 8 675\$ plus taxes applicables;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ingénieur, OMA., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-153**

Autorisation – Octroi de contrat – Services professionnels – Ingénierie – Laboratoire et contrôle des matériaux - Travaux de réfection des infrastructures de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitations réalisé par la Municipalité de McMasterville afin d'obtenir des soumissions pour les services professionnels en ingénierie, laboratoire et contrôle des matériaux, dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne;

CONSIDÉRANT l'ouverture de soumissions qui s'est tenue le 24 mars 2020 le tout, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-114 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 16 mars 2020, octroyant le contrat pour les travaux de réfection de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne à la firme Gestion Progex inc;

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt numéro 418-00-2019;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ingénieur, OMA, directeur des services techniques et des espaces publics;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée où qu'une appropriation au montant de la dépense soit nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par madame Nadine Noizelier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'octroi du contrat pour les services professionnels en ingénierie, laboratoire et contrôle des matériaux dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Solmatech inc. , et ce, au montant de 19 675\$, plus taxes

applicables, le tout, selon les documents contractuels;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ingénieur, OMA, directeur des services techniques et des espaces publics, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-154**

Autorisation - Octroi de contrat - Service professionnels d'ingénierie - Étude préliminaire - Système de chauffage au gaz pour l'eau de la piscine municipale

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de McMasterville désire augmenter la pratique des activités sportives en optimisant ses infrastructures existantes;

CONSIDÉRANT QUE la température de l'eau est un élément important et qu'une température d'eau froide est une contrainte pour plusieurs usagés;

CONSIDÉRANT QUE la piscine n'est actuellement chauffée que par des panneaux solaires, ce qui est une contrainte au début et à la fin de la saison de la piscine, ainsi que le matin lors des cours de natation;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ingénieur, OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal octroie le contrat pour une étude préliminaire visant l'installation d'un système de chauffage au gaz pour l'eau de la piscine municipale, à la firme Le groupe AquaCion inc. pour un montant de 6 575\$, plus taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation, provenant de l'excédent de fonctionnement affecté, d'un montant maximal de 6 575 \$ plus taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Mathieu Chapdelaine, ingénieur, OMA, directeur des services techniques et des espaces publics, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-155**

Autorisation - Octroi de contrat - Plans, devis et surveillance - Aménagement de la piste CMM Oka- Mont-Saint-Hilaire - Lien comtois, 223 et halte cycliste

---

CONSIDÉRANT que le projet présenté le 16 mars 2020 détaillant le projet d'aménagement de la piste CMM Oka-Mont-Saint-Hilaire (lien comtois, 223 et halte cycliste), a reçu une orientation favorable;

CONSIDÉRANT QU'une recherche de prix fut effectuée pour obtenir des offres de services professionnels en ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux auprès de firmes qualifiées;

CONSIDÉRANT les rapports et les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal octroie le mandat de services professionnels en ingénierie, plans et devis et surveillance des travaux pour l'aménagement de la piste CMM Oka-Mont-Saint-Hilaire (Lien comtois, 223 et halte cycliste) à la firme Shellex Infrastructures et ce, pour un montant approximatif de 13 450 \$ plus taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation provenant de l'excédent de fonctionnement affecté, d'un montant maximal de 13 450 \$ plus taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Mathieu Chapdelaine, ingénieur, OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-156**

Autorisation – Octroi de contrat – Travaux de coupes de bordures et trottoirs pour l'année 2020

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit effectuer des travaux pour les coupes de bordures et de trottoirs afin de répondre à certains besoins;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessitent des outils spécialisés et qu'il y a lieu d'octroyer un contrat à une entreprise possédant l'expertise et l'équipement nécessaires;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ingénieur, OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'octroi du contrat de coupes de bordures et de trottoirs à Construction S.R.B. SCC, et ce, selon les détails et les clauses établis dans les documents contractuels et de la soumission datée du 10 mars 2020 ainsi que dans le respect du cadre budgétaire établi à cette fin;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ingénieur, OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-157**

Autorisation - Octroi de contrat - Services professionnels en ingénierie -  
Mise à jour 2020 de la programmation TECQ - 2019-2023

---

CONSIDÉRANT la résolution 2016-397 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016, adoptant le plan d'intervention de la Municipalité de McMasterville, tel que soumis par la firme Tetra Tech QI inc.;

CONSIDÉRANT que la dernière mise à jour du plan d'intervention date de 2018 et fut effectuée par Tetra Tech QI inc.;

CONSIDÉRANT les travaux de réfection des infrastructures des rues de l'École, St-François, Parent, d'une partie de la 3e avenue et d'une partie de la 4e avenue, dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 réalisés en 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'actualiser ledit plan d'intervention conformément aux exigences du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation suite auxdits travaux;

CONSIDÉRANT l'expertise de la firme ainsi que la connaissance du dossier et des contraintes propres à la Municipalité de McMasterville;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., OMA, directeur des services techniques et des espaces publics;

CONSIDÉRANT que madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que les crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée

ou qu'un appropriation au montant des dépenses est nécessaire;

En conséquence,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution,

QUE le conseil municipal octroie à la firme Tetra Tech OI inc. le contrat pour la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées et pour la préparation de la programmation des travaux dans le cadre de la TECQ 2019-2023 pour la Municipalité, et ce selon un taux horaire pour un budget approximatif de 3 500\$, plus taxes applicables;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ingénieur, OMA, directeur des services techniques et des espaces publics, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-158**

Autorisation – Octroi de contrat - Services professionnels d'ingénierie en laboratoire et contrôle des matériaux - Travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur le Chemin Richelieu (entre les rues Comtois et de l'Église)

---

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur le Chemin Richelieu (entre la rue Comtois et de l'Église) pour améliorer l'approvisionnement en eau en prévision du projet résidentiel situé au 40 rue Nadeau;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux feront l'objet d'une entente avec le promoteur dudit projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de McMasterville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation du mandat de services professionnels d'ingénierie en laboratoire et contrôle des matériaux dans le cadre de ces travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 9 avril 2020, le tout conformément à la loi;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ingénieur, OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-117 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 16 mars 2020 laquelle prévoit l'ensemble du financement de ce projet;

CONSIDÉRANT que madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée où qu'une appropriation au montant de la dépense soit nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal octroie le contrat à l'entreprise Solmatech inc. au montant approximatif de 6 650 \$ plus taxes applicables pour le mandat de services professionnels d'ingénierie en laboratoire et le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur le Chemin Richelieu (entre la rue Comtois et de l'Église);

QUE le conseil municipal autorise monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-159**

Autorisation – Paiement – Mille et une rues – Année 2020

---

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-124 lors de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2019, approuvant les termes et conditions du protocole d'entente 2019-2021 « Projet Travail de rue » relatif au programme de travailleurs de proximité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue fixe la contribution pour l'année 2020 de la municipalité de McMasterville à un montant totalisant 9 309\$, lequel est payable en quatre (4) versements égaux de 2 327,25\$;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le paiement à l'organisme "Mille et une rues" de quatre (4) versements égaux de 2 327.25\$, aux dates suivantes soit les 15 avril, 15 juillet, 15 octobre et 15 décembre 2020, pour un montant total de 9 309 \$, représentant la contribution de la municipalité de McMasterville pour l'année 2020;

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-160**

Autorisation – Club de soccer de la Vallée-du-Richelieu – Demande de terrains – Saison 2020

---

CONSIDÉRANT QUE le Club de soccer de la Vallée-du-Richelieu regroupe des jeunes en provenance des villes et municipalités de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Mathieu-de-Beloeil et McMasterville;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de terrains situés dans la municipalité de McMasterville permet de mettre à la disposition du Club de soccer de la Vallée-du-Richelieu plus de terrains que le taux de participation mcmastervilloise;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'utilisation des terrains de soccer situés sur son territoire au Club de soccer de la Vallée-du-Richelieu, pour ses activités de la saison estivale 2020, et ce, selon le programme déterminé et les recommandations du directeur des Services récréatifs et culturels et cela, en tenant compte des directives du gouvernementales en lien avec la situation du COVID-19.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-161**

Autorisation – Paiement – Commission scolaire des Patriotes – Personnel de l'École d'éducation internationale – Juillet à décembre 2019

---

CONSIDÉRANT le protocole d'entente relatif à l'utilisation des locaux à des fins récréatives, culturelles, et sportives conclu entre la Commission scolaire des Patriotes et la municipalité de McMasterville;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole précise les conditions et les coûts d'utilisation de certains services offerts à la Municipalité par l'École d'éducation internationale;

CONSIDÉRANT la réception de la facture transmise par l'École d'éducation internationale relativement au salaire versé au personnel œuvrant au service de la bibliothèque municipale scolaire et à la surveillance des locaux pour la période de juillet à décembre 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le paiement à l'École d'éducation internationale pour les coûts reliés au salaire du personnel œuvrant au service de la bibliothèque municipale scolaire et à la surveillance des locaux, et ce, pour un montant de 14 228.92 \$ plus taxes applicables, pour la période de juillet à décembre 2019;

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des services récréatifs et culturels ou en son absence monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

### RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-162

Autorisation – Octroi de contrats de services – Initiation au tennis et au canoë-kayak – Camp de jour 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir des cours d'initiation au tennis et au canoë-kayak aux enfants du camp de jour pour la saison estivale de 2020;

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée par les Services récréatifs et culturels;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'octroi des contrats de services à l'entreprise et l'organisme spécialisés ci-après mentionnés pour les cours d'initiation au tennis et au canoë-kayak dans la programmation du camp de jour pour la saison estivale 2020 :

<b>École de tennis 40-0 inc.</b>	6 à 12 ans / Cours d'initiation au tennis	Session 1: 29 juin au 3 juillet (3 cours: lundi, mardi et vendredi) 1 à 3 groupes	Coût demandé*: 65\$/heure À raison de 3 à 9 heures
		Session 2: 20 au 24 juillet (4 cours: lundi, mardi, mercredi et vendredi) 1 à 3 groupes	Coût demandé*: 65\$/heure À raison de 4 à 12 heures
<b>Club de canotage d'Otterburn</b>	8 à 12 ans / Cours d'initiation au canoë- kayak	Session 1: 20 au 24 juillet (4 cours: lundi, mardi, mercredi et vendredi)	Coût demandé*: 72\$ / enfant / session
		Session 2: 27 au 31 juillet (4 cours: lundi, mardi, mercredi et vendredi)	

\* Plus taxes applicables



Le tout, conditionnellement à l'obtention des approbations requises selon le processus contractuel et au règlement de gestion contractuelle en vigueur, à la production d'assurances adaptées et dans le respect du cadre budgétaire ainsi que des lois et règlements en vigueur;

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-163**

Autorisation – Renouvellement – Adhésion 2020 – Société de Sauvetage

CONSIDÉRANT l'avis de renouvellement pour l'année 2020 transmis à la Municipalité par la Société de Sauvetage;

CONSIDÉRANT QUE la Société de Sauvetage est un organisme à but non lucratif dont la raison d'être est la prévention des noyades et des traumatismes associés à l'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Société de Sauvetage est le chef de file, au Québec, des programmes de formation, des activités d'éducation et des services-conseils en ce qui concerne les activités aquatiques, nautiques, de secourisme et de sauvetage;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2020 à la Société de Sauvetage et le paiement de la cotisation au montant de 112,75 \$ plus taxes applicables;

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**Ajout à l'ordre du jour :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-164**

Ajout à l'ordre du jour: a) Autorisation - Projet pilote sur la garde de poule accessoire à un usage résidentiel - Année 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du conseil du 16 mars 2020, le projet de règlement numéro 271-01-2020 amendant le règlement 271-00-99 sur les nuisances concernant le contrôle des animaux afin d'autoriser

Séance ordinaire – 20 avril 2020

la garde de poules accessoire à un usage résidentiel et le projet de règlement numéro 419-00-2020 concernant la garde de poules accessoire à un usage résidentiel ont été présentés, que le premier projet de règlement numéro 382-27-2020 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin d'ajouter des normes concernant les poulaillers urbains et les enclos a été adopté et que les avis de motions concernant ces règlements ont été donnés;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique devait être tenue préalablement à l'adoption du second projet de règlement numéro 382-27-2020;

CONSIDÉRANT QU'en lien avec la présente pandémie de la COVID-19 et en vertu de l'arrêté 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 22 mars 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal est suspendue ou remplacée;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'adoption du règlement numéro 382-27-2020 est conséquemment suspendu pour le moment;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable d'adopter les règlements numéros 271-01-2020, 419-00-2020 et 382-27-2020 en bloc puisqu'ils sont interreliés, le processus d'adoption des règlements numéros 271-01-2020 et 419-00-2020 sera donc également suspendu même si une consultation publique n'est pas requise à leur sujet;

CONSIDÉRANT QUE dans l'attente de pouvoir adopter sa réglementation relative à la garde de poules accessoire à un usage résidentiel, le conseil municipal souhaite mettre en place un projet pilote visant à permettre à quinze citoyens habitant dans une habitation unifamiliale isolée ou jumelée d'avoir un poulailler, un enclos et un maximum de trois poules;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote visera à évaluer l'acceptabilité de la garde de poules accessoire à un usage résidentiel par le milieu environnant et à évaluer les meilleures pratiques permettant d'en limiter les nuisances pour le voisinage, le tout dans l'objectif d'établir une réglementation finale si le projet pilote est concluant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise la création d'un projet pilote autorisant quinze citoyens habitants dans une habitation unifamiliale isolée ou jumelée à avoir un poulailler, un enclos et un maximum de trois poules, le tout en respectant les orientations énoncées dans les projets de règlements 271-01-2020 amendant le règlement 271-00-99 sur les nuisances concernant le contrôle des animaux afin d'autoriser la garde de poules accessoire à un usage résidentiel, 419-00-2020 concernant la garde de poules accessoire à un usage résidentiel et 382-27-2020 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin d'ajouter des normes concernant les poulaillers urbains et les enclos;

QUE le projet pilote couvrira la période du 1er mai 2020 au 30 avril 2021;

QUE le conseil municipal se réserve le droit de mettre fin au projet pilote ou de modifier les règles l'encadrant s'il constate qu'il s'agit d'une source de nuisance pour le voisinage;

QUE les participants au projet pilote devront modifier leurs installations si les règles encadrant la garde de poules sont modifiées ou devront démanteler leurs installations et se départir de leurs poules si le conseil met fin au projet pilote;

QUE le conseil municipal autorise la directrice des Services de l'urbanisme et ses représentants à émettre des autorisations concernant les demandes qui seront conformes aux orientations du conseil, à effectuer des inspections et à donner des avis écrits aux personnes ne respectant pas lesdites orientations;

QUE les participants au projet pilote devront signer un formulaire aux termes duquel ils s'engageront à respecter les conditions du projet pilote.

« ADOPTÉE »

**Correspondance générale**

---

1- Lettre de remerciement - Contribution financière - Garde Côtière Auxillaire Canadienne

2- Lettre de remerciement - Contribution financière - Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-165**

Levée de la séance

---

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est,  
PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier  
APPUYÉ par monsieur Normand Angers  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 21h07.

« ADOPTÉE »

Le maire,

La directrice des Services juridiques et  
greffière adjointe par intérim

Martin Dulac

Me Sarah Giguère

---